

# Projet Tir-au-Canon - Carouge

Compte-rendu de la restitution du processus de concertation du 9 Octobre 2024



## Déroulé de la restitution :

18h00 – 18h10 : Accueil des visiteurs – Forum Grosselin, rue J.-Grosselin 50C

18h10 – 18h20 : Rappel de la visite du 22 mai et de l'atelier du 19 juin

18h20 - 19h10 : Présentation des enjeux des principes du projet de PLQ

19h10 – 19h40 : Questions et discussions avec les riverains présents

19h40 – 21h00 : Verrée et discussions

### Participants :

Environ 60 participants, riverains et personnes intéressées

+

Farès Derrouiche (Office de l'Urbanisme – Département du territoire)

Marie Sagnières (Service de l'urbanisme - Ville de Carouge)

Lucas Camponovo (Nomos architectes – mandataire urbaniste)

Damiano Finetti (Nomos architectes – mandataire urbaniste)

Ophélie Sautebin (Nomos architectes – mandataire urbaniste)

Julien Descombes (Atelier ADR – mandataire architecte paysagiste)

Lloyd Broda (Atelier ADR – mandataire architecte paysagiste)

### Supports et annexes :

- Présentation PDF (cf. annexe)
- Panneaux imprimés de synthèse des principes du projet et du contexte (cf. annexe)

### Présentation orale :

- Rappel des enjeux du site et des principes du projet ; rappel des liens et des perméabilités au quartier
- Restitution des ateliers de concertation : explication des thématiques traitées et de leurs intégrations dans le projet ; explication des points non retenus dans le projet et hors périmètre du PLQ
- Synthèse illustrée par des croquis des principes du projet
- Temporalité et la suite du processus

### Questions et discussions orales :

Plusieurs interventions ont été faites concernant la présence des voitures dans le quartier, les places de stationnement et l'accès au nouveau parking souterrain.

Les architectes précisent que, compte tenu du nombre de nouveaux logements prévus par le projet, le nombre minimal de places de stationnement à réaliser pour ces logements, selon la législation, est relativement faible, et est d'environ 20 places.

Concernant l'accès au parking souterrain, les architectes rappellent qu'il existe quatre options principales et que le choix de l'accès optimal n'a pas encore été arrêté. Les possibilités envisagées à ce stade sont les suivantes :

- La rampe existante sur la rue Joseph-Girard, avec des conséquences sur la pleine terre et sur la préservation des arbres existants.
- La rampe existante sur la rue du Tunnel, avec des impacts sur la pleine terre de la cour et une augmentation de la circulation dans cette rue.
- La rampe existante sur la parcelle où se trouve le bâtiment Giglio-orthopédie, avec des répercussions sur l'espace public de la rue Tir-au-Canon.

- Introduction d'une nouvelle rampe partant du triangle donnant sur la Rue Joseph-Girard, avec des conséquences sur l'espace public en direction du théâtre et engendrant la démolition de l'immeuble d'Eskenazi.

Un problème soulevé concerne le nombre de voitures circulant dans la rue du Tunnel et leur conflit avec les piétons, notamment les enfants. Un intervenant souligne que plusieurs habitants de la rue du Tunnel s'opposera à l'utilisation de cette rampe. Une pétition a d'ailleurs été lancée à cette adresse.

Un autre intervenant informe qu'une convention existe, stipulant l'impossibilité d'utiliser la rampe de la rue du Tunnel, car ladite rampe serait amovible et provisoire. Ni les architectes ni l'Office de l'urbanisme n'ont connaissance de cette convention.

Enfin, de nombreuses interventions portent sur la circulation importante qui traverse Carouge, les demandes de réduction de la vitesse à 30 km/h sur la route Joseph-Girard, et surtout sur la couverture de la route du Val d'Arve.

L'Office de l'urbanisme rappelle que ces points dépassent le périmètre du PLQ et ne peuvent être intégrés dans les principes du projet. Il est aussi souligné que le volume de circulation est en grande partie lié à la proximité de Carouge avec le centre de Genève, entraînant un trafic de transit fréquent.

Une autre question porte sur la quantité réelle de verdure qui sera présente dans le projet, en tenant compte des activités également prévues.

L'architecte paysagiste rappelle que le projet respecte les seuils minimaux suivants :

- Conservation de 50 % de la pleine terre existante (ou sols naturels)
- 40 % de l'ensemble du périmètre du PLQ en pleine terre (naturel ou reconstitué)
- 30 % de la surface du PLQ couverte par la canopée

D'après une estimation indicative, cela se traduirait par l'ajout d'environ 1000m<sup>2</sup> de canopée, soit environ 15 arbres – par exemple 10 de taille moyenne et 5 de taille majeure. Ceci vient en plus de la végétation actuelle conservée (jardin de l'immeuble Tzala/usine et alignement de la rue Tir-au-canon).

Il est également précisé que le projet prévoit la surélévation des bâtiments du périmètre situés sur la rue Tir-au-Canon pour une hauteur d'environ R+5/R+6.

Enfin, des questions sont posées sur le périmètre OPAM, les affectations d'usage du bâtiment au-dessus du bâtiment de Giglio et l'emplacement de la crèche. Les architectes et l'Office de l'urbanisme répondent qu'une évaluation OPAM a été réalisée et que le site est jugé apte à un développement futur. Pour la faisabilité de la crèche dans le périmètre, une étude complémentaire est nécessaire pour confirmer ce programme. L'auditoire relève que le préau de la crèche nécessitera d'être délimité. Le bureau Nomos indique que c'est faisable de manière intégrée aux aménagements paysagers.